



PROVINCE DE QUÉBEC

## MUNICIPALITÉ DE LA RÉDEMPTION

Aux contribuables de la susdite municipalité

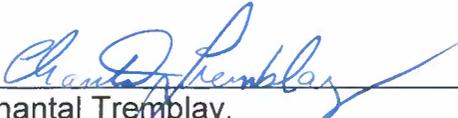
### AVIS PUBLIC

est par les présentes donné par la soussignée, Chantal Tremblay, directrice générale de la susdite municipalité,

**QUE :**

Le conseil municipal de la municipalité de La Rédemption tiendra une séance extraordinaire le lundi 18 décembre 2023 à 19h00. Au cours de cette séance, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget de l'année 2024 et le programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026.

DONNÉ à La Rédemption ce 7<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2023.

  
\_\_\_\_\_  
Chantal Tremblay,  
Directrice générale, greffière trésorière

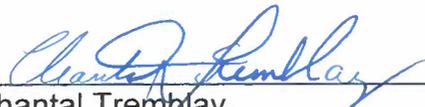
=====

#### Certificat de publication (Article 420)

Je, soussignée, Chantal Tremblay, directrice générale et greffière trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis le 7<sup>e</sup> jour de décembre 2023 entre 09h00 et 18h00 en affichant une copie à chacun des endroits suivants, à savoir :

Site internet de la municipalité  
Bureau municipal

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 7<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2023.

  
\_\_\_\_\_  
Chantal Tremblay,  
Directrice générale et greffière trésorière